



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CORNIC (Sylvain), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, *Comédies*, QUINAULT (Philippe), p. 365-371

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0365](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0365)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Conformément au choix justifié dans les *Principes d'édition* au début du présent volume¹, on a retenu comme texte de base celui de la première édition de la pièce :

LA / COMEDIE / SANS / COMEDIE. / *Par le Sr QVINAULT.* / [fleuron] / A PARIS, / Chez GVILLAVME DE LUYNE, / Libraire Iuré, au Palais, dans la / Salle des Merciers, à la Iustice. / [filet] / M. DC. LVII. / *Avec Privilège du Roy.*

Format : in-12 par demi-feuille. Pagination : [12] + 96. Exemplaires consultés : B.n.F. Yf7092, Arsenal Rf.6754.

J. D. Biard en a procuré une réédition critique, précédée d'une introduction (p. V-XVII) : Quinault, *La Comédie sans comédie*, Exeter, University of Exeter, 1974.

Une autre édition française séparée est parue du vivant de Quinault :

LA / COMEDIE / SANS / COMEDIE. / *PAR LE Sr QVINAULT.* / [fleuron] / *Imprimée à ROVEN, Et se vend* / A PARIS, / Chez GVILLAVME DE LUYNE, / Libraire Iuré, au Palais, dans la Salle / des Merciers, à la Iustice. / [filet] / M. DC. LX. / *AVEC PRIVILEGE DU ROY.*

Format : in-12 par demi-feuille. Pagination : [8] + 98 + [2]. Exemplaires consultés : B.n.F. Yf.4844, Yf.7619 et Rés.Yf.3120, Arsenal GD-7765.

Tout en respectant le plus possible la ponctuation de l'édition de 1657, un toilettage assez important est apparu nécessaire pour corriger des erreurs, clarifier certains passages ou ne pas déconcerter le lecteur

1 P. 17.

par le maintien d'usages trop éloignés des règles modernes. Voici la liste des modifications effectuées :

Remplacement de la virgule par :

- un point : vers 23, 25, 29, 33, 56, 88, 116, 130, 155, 163, 277, 309, 320, 368 (à la césure et à la fin du vers), 380 (après « bien »), 416, 418 (à la fin du vers), 419, 435, 437, 449 (après « plais »), 505, 506 (à la fin du vers), 571, 630, 760, 762, 1003, 1005, 1080 (d'après l'édition de 1660²), 1096 (id.), 1170 (id.), 1205 (à la fin du vers), 1211, 1225, 1354, 1378, 1472, 1474, 1504, 1519, 1678 ;
- un deux-points : vers 470, 478, 695, 866 ;
- un point-virgule : vers 67, 131, 139, 230, 231, 240, 244, 268, 280, 359, 492, 584, 703, 704, 709, 790, 851, 1003 (cf. 1660), 1031 (id.), 1479 ;
- un point d'interrogation : vers 200 (à la césure), 205, 252, 352 (après « craindre »), 435, 491, 492 (après « Oui »), 586, 773, 933, 989 (cf. 1660), 1007, 1030 (à la fin du vers, cf. 1660), 1041, 1149, 1223, 1250 ;
- un point d'exclamation : vers 357 (à la césure) ;
- des points de suspension : vers 1018, 1043.

Suppression de virgules : vers 121 (après « approuvez »), 397 (après « devant », coquille corrigée dès l'édition de 1660), 519 (à la fin du vers, pour une plus grande clarté grammaticale, cf. 1660), 533 (à la césure, pour les mêmes raisons et sur le même modèle), 589 (à la fin du vers, *id.*), 655 (à la césure), 721 (à la fin du vers, cf. 1660), 790 (à la césure, *id.*), 857 (*id.*), 925 (à la fin du vers, cf. 1660), 953 (*id.*), 1055 (*id.*), 1221 (*id.*), 1237 (*id.*), 1239 (*id.*), 1241 (*id.*), 1257 (*id.*), 1261 (à la fin du vers), 1265 (à la fin du vers, cf. 1660), 1271 (*id.*), 1367 (*id.*), 1373 (*id.*), 1429 (à la fin du vers), 1457, 1459 (à la fin du vers, cf. 1660), 1491 (*id.*), 1503 (*id.*), 1667 (*id.*), 1686 (à la césure, *id.*).

Remplacement du point par :

- une virgule : vers 46, 612 (à la fin du vers, cf. 1660), 882 (*id.*), 1571 (coquille corrigée dans l'édition de 1660), 1710 (*id.*) ;

2 Les modifications opérées en prenant l'édition de 1660 pour modèle seront indiquées simplement par « cf. 1660 » dans les lignes suivantes.

- un point-virgule : vers ;
- un point d’interrogation : vers 172, 1395 (*cf.* 1660) ;
- un point d’exclamation : vers 21 (à la fin du vers) ;
- des points de suspension : vers 362, 1025, 1153.

Remplacement du point-virgule par :

- un point : épître au marquis de La Meilleraye (avant le début des phrases : « Le bonheur d’être Fils d’un Père fameux [...] » et « Ce n’est pas aussi parce que vous êtes brave [...] »), vers 171, 392, 898, 1156, 1158, 1267 ;
- une virgule : vers 73 (à la fin du vers), 175, 632 (à la césure), 647 (*id.*), 649 (*id.*), 650 (*id.*), 652 (*id.*), 659 ;
- un point d’interrogation : vers 250, 722, 992, 1666 (*cf.* 1660) ;
- des points de suspension : vers 1117, 1295 ;
- un point d’exclamation : vers 60, 926, 972 (*cf.* 1660), 1323 (*id.*), 1649 (*id.*) ;

Remplacement du deux-points par :

- un point : épître au marquis de La Meilleraye (avant le début de la phrase « C’est par l’éclat de votre Esprit [...] »), vers 50, 71, 152, 314, 430, 568, 614, 702, 1004, 1259, 1315, 1422, 1680, 1696 ;
- un point-virgule : vers 80, 190, 212, 232, 236, 246, 558, 794, 864, 1086, 1420, 1544 (*cf.* 1660), 1618 (*id.*), 1694 ;
- une virgule : vers 174, 176, 222, 226, 244, 284, 327 (à la fin du vers), 625, 672 (à la fin du vers), 842, 884, 1026 (à la fin du vers), 1144, 1172, 1176 (à la fin du vers), 1180 (*id.*), 1184 (*id.*), 1232, 1240, 1272, 1290, 1332, 1434, 1473 (à la fin du vers), 1528, 1682 ;
- un point d’interrogation : vers 1006, 1526 (*cf.* 1660) ;
- un point d’exclamation : vers 745.

Remplacement du point d’exclamation par :

- un point : vers 200 ;
- une virgule : vers 932 (*cf.* 1660), 963 (en fin de vers, même remarque), 1276 (*id.*), 1330 (*id.*), 1428 (*id.*), 1436 (*id.*) ;
- un point d’interrogation : vers 124, 422, 1253 (après « douter »), 1275, 1286, 1654 (*cf.* 1660).
- Des points de suspension : vers 748 (*cf.* 1660), 1193 (*id.*).

Remplacement du point d'interrogation par :

- un point : vers 452, 453, 479 (*cf.* 1660), 490 (*id.*), 577 (après « suis », *id.*), 600 (*id.*), 706 (*id.*), 749 (*id.*), 765 (*id.*), 949 (à la césure, *id.*), 1048, 1056, 1095, 1155, 1157, 1222, 1227, 1245, 1515 (à la césure), 1554 ;
- une virgule : vers 575, 1605 (à la césure) ;
- un point d'exclamation : vers 128 (à la fin du vers), 484, 586, 588 (après « ignorant »), 640 (à la césure), 644, 748, 816, 1162 (après « Parle »), 1668.

Restitution d'un point en fin de vers : vers 61, 319, 1288.

Ajout d'une virgule :

- à la césure : vers 15, 16, 29, 33, 39, 51, 70, 81, 98, 99, 102, 115, 117, 128, 154, 164, 221, 239, 244, 283, 318, 362, 363, 366, 377, 395, 407, 411, 437, 451, 459, 461, 475, 612, 614, 670, 710, 725, 739, 761, 800, 826, 855, 865, 881, 887, 893, 902, 908, 927, 935, 940, 941, 944, 948, 970, 983, 991, 1011, 1013, 1017, 1018, 1032, 1042 (*cf.* 1660), 1068, 1079 (*cf.* 1660), 1081 (*id.*), 1141, 1169, 1181, 1187, 1198, 1213, 1217, 1257, 1281, 1286, 1292, 1341, 1343, 1348, 1357, 1361, 1373, 1401, 1416, 1435, 1438, 1441, 1447, 1465, 1471, 1474, 1487, 1490, 1517, 1541, 1551, 1553, 1559, 1586, 1587, 1588, 1613, 1634, 1637, 1641, 1656, 1662, 1676 ;
- en fin de vers : vers 39, 45, 78, 79, 85, 87, 99, 102, 109, 112, 125, 135, 137, 141, 187, 192, 208, 219, 239, 255, 265, 267, 269, 275, 287, 291, 305, 321, 331, 339, 391, 395, 415, 469, 485, 617, 655, 657, 697, 713, 851, 859, 891, 1089, 1201, 1437 (*cf.* 1660), 1531 (*id.*), 1549 (*id.*), 1619 (*id.*), 1677, 1691 ;
- autres ajouts de virgules : vers 4 (avant et après l'apposition « ce grand Falot »), 24 (après « sois »), 26 (après « toi » et « excuse »), 28 (après « foi »), 71 (après « oui »), 89 et 94 (avant et après l'apposition « éclatante courrière »), 107 (après « Dieu »), 119 (après « Aminte »), 121 (après « Silvanire »), 123 (après « Ami »), 129 (après « aime »), 132 (avant et après « tandis »), 161 (avant et après « mon fils »), 172 (avant et après « Messieurs »), 185 (après « moi » et « sincérité »), 200, 206 (avant et après « Messieurs »), 258 (avant et après « Messieurs »), 320 (avant et après « Monsieur »), 325 (avant et après « en cette occasion »), 327 (après « perdue » et « tiens »), 329, 337 (avant et après « encor »), 349, 350 (après « Oui » et après « foi »), 359 (après

« redouble »), 360 (après « compagnon »), 409 (après « Là »), 420 (après « Hélas »), 421 (après « Comment » et « Quoi »), 430 (après le second « poursuis » et « Écho »), 433 (après « quoi »), 443, 444, 451 (après « puis »), 465 (après « Belle »), 483, 485, 489, 490, 491, 567 (avant et après « moi »), 575 (avant et après « Dafnis »), 576, 584 (après « Crois-moi »), 604 (après « veut »), 615 (après « Dorise » et « cendres »), 621 (après « Ciel »), 632 (après « Lâches »), 633 (avant et après « où suis-je », cf. 1660), 636 (après « Berger » et « Oui »), 639 (après « Traître »), 640, 645 (après « Non » et « prodige »), 651 (après « Hé bien »), 658 (avant et après « arrête »), 667 (après « Bergère »), 669, 706 (après « Marine » et « Monsieur »), 708, 713 (avant et après « Marine »), 747, 751 (après « adieu »), 760 (après « Quoi »), 763, 765, 767 (les trois virgules du vers), 773 (après « de grâce »), 774 (après « Monsieur » et « moi »), 779 (avant et après « Monsieur »), 780, 787 (après « Dieux » et « mot »), 789, 797 (après « Marine »), 799, 810, 823 (avant et après « à dire vrai »), 835 (avant et après « Tersandre »), 859 (après « Sic »), 861 (après « Esprit »), 863, 873, 881 (après « Épouse »), 894, 897, 900, 901, 903 (après les deux « Mais »), 907 (après « Peste » et « ah »), 924 (après « peste »), 931 (après « Comment »), 944 (après « Ah »), 947 (avant et après « Monsieur »), 969 (après « Eh bien »), 978, 982, 986, 990, 994, 998, 1004, 1015 (après « Ah »), 1025 (id.), 1044 (après « fol »), 1052 (après « vous »), 1058, 1075 (après « Amant »), 1095, 1108 (après « sais »), 1114, 1120, 1137, 1149, 1160 (après « sois »), 1162, 1164, 1167, 1168, 1185 (après « Tancrède »), 1187 (après « Quoi »), 1191, 1193 (après « Hermine »), 1194, 1206 (après « Oui »), 1212, 1217 (après « assez »), 1219 (après « Seigneur »), 1227 (après « Clorinde »), 1237, 1285 (avant et après « juste Ciel »), 1287, 1304, 1305 (avant et après « traître »), 1316, 1326, 1329 (avant et après « qui que tu sois »), 1355, 1357 (après « Achève »), 1359 (avant et après « ami »), 1372, 1379 (après « Oui »), 1391 (après « Quoi »), 1396 (avant et après « c'en est trop »), 1411 (après « Et vous »), 1412, 1415 (après « Mais quoi »), 1423 (après « Vous »), 1453 (avant et après « Armide »), 1495 (avant et après « Agis »), 1507, 1509 (après « Île » et à la fin du vers), 1510, 1516 (avant et après « demeure »), 1519 (après « Ah » et à la fin du vers), 1523 (après « prétends »), 1525 (avant et après « mortel impuissant »), 1526 (sur le modèle de l'édition de

1660), 1527, 1539, 1545, 1557, 1581 (après « Allez »), 1605 (après « es-tu »), 1633, 1661 (après « yeux », sur le modèle de l'édition de 1660), 1671 (après « ah », id.), 1675 (après « Renaud »), 1691 (avant et après « Amour »), 1699 (avant « Armide »).

Ajout d'un deux-points : vers 133.

Ajout d'un point-virgule :

- à la césure : vers 387 ;
- en fin de vers : vers 1568 (cf. 1660).

Restitution d'un point d'exclamation pour souligner la modalité exclamative : vers 9 (après « ah »), 14, 21 (après « Au voleur »), 55 (après « Ah »), 128 (après « Ah »), 144, 147 (après les deux « Ah »), 148, 149, 199 (après « Ciel »), 205 (à la césure), 333, 344 (après « ah »), 354, 357 (à la fin du vers), 362, 439 (après « ah »), 920, 1297 (après « Ô Ciel »), 1326 (après « Ciel »), 1353 (après « Ah »), 1533 (après « Ciel »), 1576, 1667, 1673.

Restitution d'un point d'interrogation pour souligner la modalité interrogative : v. 352 (après « qui » et « toi »), 1509, 1552, 1605, 1625, 1655 (cf. 1660), 1671.

Comme dans le cas de *L'Amant indiscret ou le Maître étourdi*, on a respecté la double ponctuation qui apparaît au vers 430 (« Poursuis, poursuis, Écho, m'as-tu bien oui? ... »), mais en plaçant les points de suspension avant le point d'interrogation, selon l'usage moderne.

Dans la didascalie qui termine la scène 2 de l'acte V, on a adopté la ponctuation de l'édition de 1660, qui décompose la phrase de manière plus lisible.

En dehors de la ponctuation, on a apporté au texte imprimé de 1657 les corrections suivantes :

- vers 686 : restitution d'une minuscule à l'initiale de l'infinitif « Couronner » ;
- liste des « Noms des Acteurs du troisième Acte » : correction de « Pamfile » en « Panfile », suivant l'orthographe adoptée pour toutes les autres occurrences de ce nom propre dans *Le Docteur de verre* ;
- vers 716 : restitution du « s » d'Athènes, probablement supprimé par Quinault dans les éditions de 1657 et 1660 pour éviter toute erreur de métrique (la syllabe finale muette devenant sonore du fait de la liaison avec la conjonction « et » qui suit) ;

- vers 845 : modernisation de la graphie « plutôt » en « plus tôt », pour lever toute ambiguïté ;
- vers 886 : correction de « vetrifié » en « vitrifié » (rectification effectuée dès l'édition de 1660) ;
- vers 966 : correction de « avec » en « avecque » pour respecter la métrique (même remarque) ;
- vers 1128 : correction de « suit » en « suis » (impératif présent de la deuxième personne du singulier) ;
- vers 1146 : correction de « à » en « en » (rectification effectuée dès l'édition de 1660) ;
- vers 1175 ; correction d'« enfin » en « en vain » (même remarque) ;
- vers 1413 : correction de la coquille « troument » en « tourment » ;
- vers 1488 : correction de « tout », grammaticalement impossible, en « tous » ;
- didascalies qui suivent les v. 1546 et 1582 : correction des coquilles « Armine » (toujours présente dans l'édition de 1660) et « Arminde » en « Armide » ;
- vers 1688 : restitution du possessif « ma » (non omis dans l'édition de 1660).